



Air France



Janvier 2022



## ACCORD QVT REJETE : LA DIRECTION ENVOIE UN MESSAGE

Après plusieurs mois de discussions entre la CFE-CGC et la Direction, cette dernière a fait son choix : prendre une décision unilatérale alors que la majorité des syndicats représentatifs Sol (UNSA, FO, CFE-CGC) n'a pas accompagné cette proposition de texte. Balayer 80 % de la représentativité des salariés, est-ce la future et nouvelle conception du dialogue social à l'anglo-saxonne de notre entreprise ?

Irresponsables ? **Nos demandes ne coûtaient rien financièrement :**

- ♣ **L'application du télétravail tel qu'inscrit dans l'accord et non après la censure**
- ♣ **L'octroi de journées Joker pour les équipes de l'Exploitation**

Mais **elles coûtaient en confiance, innovation, engagement et courage :**



### Confiance :

Qui peut refuser le principe de journées « Jokers » à nos collègues de l'exploitation alors que ce dispositif existe chez nos collègues PN ? Le sous-effectif actuel est-il amené à perdurer ??

### Innovation :

Innovation, agilité, smart ... **Notre entreprise est-elle prête à passer à la version 2.0 ?** La CFE-CGC est convaincue que les salariés le sont mais doute des chefs d'orchestre. Combien d'avenants à 3 jours de TTA ont été signés depuis septembre 2021 ? Hormis côté DGSI, chaque Direction a bafoué cet accord.



**CFE-CGC Air France**

Roissy-pôle Le Dôme - 6, rue de La Haye - 93290 Tremblay-en-France  
(+33)1.41.56.04.70 - dome.cfecgcaf@gmail.com - www.cfecgcaf.org



## Engagement :

La CFE-CGC dénonce depuis plusieurs mois, voire des années, la non-application totale ou partielle des clauses des accords signés. Nous devons régulièrement faire valoir les droits des salariés dans les Directions locales : Télétravail, Compteur Epargne Temps, Compte Personnel de Formation, transformation de la Prime de Fin d'Année en congés, billets médaille GP.... **La CFE-CGC s'engage pour faire avancer les conditions des salariés, pas pour valider un accord majoritaire qui sera dévoyé.**



## Courage :

Par ce choix de ne pas obtenir d'accord QVT, quel est le signal envoyé à nous, salariés ? **L'entreprise a pris des décisions unilatérales alors qu'elle pouvait maintenir les conditions** de l'avenant télétravail et du précédent accord QVT.

Au travers de son choix, la Direction nous punit alors qu'elle reconnaît que la situation est très compliquée pour les salariés sur le plan fonctionnel et structurel. Elle supprime les CJTR, levier de la souplesse d'organisation et de l'aménagement du temps de travail des cadres, dont l'entreprise profite également, et y ajoute le gain financier. La CFE-CGC dénonce cet arbitrage punitif en totale contradiction avec les attentes de l'encadrement.

*Les équipes de la CFE-CGC*

